

LES MUSÉOPHAGES

- CONCOURS -

Créez, inventez...

à partir d'un objet
du Musée d'art
et d'archéologie
du Périgord.

concours
à destination
des jeunes
de 12 à 20 ans,
collégiens, lycéens
et étudiants



DÉPÔT DES CANDIDATURES AVANT LE 1^{er} DÉCEMBRE 2017

MAAP - 22 COURS TOURNY - TÉL : 05 53 06 40 70

WWW.PERIGUEUX-MAAP.FR



- RÈGLEMENT -

Article 1 - Le service des Publics du Musée d'art et d'archéologie du Périgord organise un grand concours gratuit intitulé "CONCOURS DES MUSÉOPHAGES".

Article 2 - Ce concours est ouvert aux collégiens, lycéens, lycéens professionnels, étudiants de la Dordogne. Les élèves peuvent participer par classe, par groupe ou à titre individuel s'ils ont entre 12 et 20 ans.

Article 3 - But du concours

Les participants doivent créer une œuvre ou concevoir un projet, avec l'aide ou non d'enseignants ou de personnels de l'éducation, à partir d'une collection ou d'un objet du Musée d'art et d'archéologie du Périgord, qu'ils pourront détourner, interpréter, tourner en dérision ou réactualiser en évitant la simple copie. Pour cela, ils seront libres de choisir les moyens plastiques (peinture, sculpture, vidéo, photo...) ou écrits (documentaire, fiction, poésie, scénario, théâtre...) qui leur conviennent.

Article 4 - Modalités du concours

Le choix de l'œuvre se fait au Musée ou à partir du dossier téléchargeable sur le site internet du Musée (www.perigueux-maap.fr). Pour visiter les groupes devront prendre rendez-vous, les individuels viendront librement. Ils pourront se munir de tout matériel nécessaire à la réalisation de relevés, photos ou film à condition de ne pas gêner les visiteurs et de ne pas utiliser de matériaux salissants.

Les réalisations définitives se feront hors du Musée, chez soi ou en classe.

Elles devront être transportables, et présentables au public dans les salles du Musée. Elles ne devront comporter aucun élément organique ou périssable.

Article 5 - Mentions obligatoires

Chaque œuvre sera accompagnée d'un texte (format Word) envoyé par mail à nathalie.renckly@perigueux.fr, faisant figurer :

- Prénom et nom de l'élève
- Classe, établissement
- Nom de l'œuvre inspiratrice d'après ...
- Titre de l'œuvre de l'élève s'il y en a un
- Quelques lignes expliquant le choix et la démarche du ou des participants.

Sur chaque œuvre devra figurer en lettre majuscule le prénom et le nom de l'élève, la classe et l'établissement.

Article 6 - Critères de sélection

Un jury composé de personnalités du monde de la culture, de l'enseignement, et de l'économie sélectionnera les réalisations selon les critères suivants :

- originalité et pertinence du travail
- adéquation entre les moyens choisis et l'idée
- distanciation, humour
- qualité de présentation du travail
- respect des contraintes

Article 7 - Les niveaux pris en compte

Cinq niveaux seront pris en compte avec pour chacun d'eux un 1^{er} et un 2^e prix :

- 6^e / 5^e
- 4^e / 3^e
- BEP / Seconde
- 1^{re}
- Terminale / BAC PRO / Supérieur
- + Un prix spécial du jury

Article 8 - Dates

- Début du concours : 2 octobre 2017.
- Date limite de dépôt des candidatures : 1^{er} décembre 2017
- Dépôt des œuvres : avant le 2 mars 2018

Les œuvres présélectionnées seront exposées dans les salles du Musée en avril / mai / juin 2018. Durant cette période le jury sélectionnera les œuvres lauréates. La remise des prix se fera fin mai début juin (date à préciser).

Article 9 - Exemples de prix : matériel d'art, livres d'art, ...

Article 10 - L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que le renoncement à tout droit sur leurs œuvres.

Bulletin de participation

à remettre au plus tard le 1^{er} décembre 2017

Établissement :

Adresse :

.....

Participation : en groupe
et / ou individuelle

Nom / Prénom :

Classe de :

Classe entière de :

Ou groupe de : de la classe de :

Nom et discipline du ou des professeurs
impliqués dans le projet :

.....

.....

.....

.....

.....

Tél. :

Email :



Musée d'art et d'archéologie du Périgord
22 cours Tourny - 24000 Périgueux
tél - fax : 05 53 06 40 70 / maap@perigueux.fr
www.perigueux-maap.fr